

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC	17 avril 2019	Ontario
FNB des secteurs des soins de santé et du bien-être Middlefield FNB de dividendes des secteurs clés américains Middlefield	22 avril 2019	Alberta
FNB Horizons Indice uranium mondial	22 avril 2019	Ontario
Husky Energy Inc.	18 avril 2019	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Actions de croissance canadiennes AGF	18 avril 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Fonds d'actions de croissance canadiennes AGF		
Catégorie canadienne Dividendes de grandes capitalisations AGF		
Fonds canadien de dividendes de grandes capitalisations AGF		
Fonds canadien de petites capitalisations AGF		
Fonds de revenu de dividendes AGFiQ		
Catégorie Croissance américaine AGF		
Fonds de croissance américaine AGF		
Catégorie Croissance asiatique AGF		
Fonds de croissance asiatique AGF		
Catégorie Direction Chine AGF		
Catégorie Marchés émergents AGF		
Fonds des marchés émergents AGF		
Catégorie Actions européennes AGF		
Fonds d'actions européennes AGF		
Catégorie mondiale de dividendes AGF		
Fonds mondial de dividendes AGF		
Catégorie Actions mondiales AGF		
Fonds d'actions mondiales AGF		
Fonds Sélect mondial AGF		
Fonds É.-U. petite et moyenne capitalisation AGF		
Catégorie secteurs américains AGFiQ		
Catégorie Actifs réels mondiaux AGF (auparavant Catégorie Ressources mondiales AGF)		
Fonds d'actifs réels mondiaux AGF (auparavant Fonds de métaux précieux AGF)		
Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF		
Fonds de revenu stratégique AGF		
Fonds de revenu tactique AGF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Catégorie Revenu diversifié AGF		
Fonds de revenu diversifié AGF		
Fonds équilibré des marchés émergents AGF		
Fonds de répartition flexible de l'actif AGF		
Fonds équilibré stratégique mondial AGF		
Fonds tactique AGF		
Fonds de marché monétaire canadien AGF		
Catégorie Revenu fixe Plus AGF		
Fonds de revenu fixe Plus AGF		
Catégorie Revenu à court terme AGF		
Fonds d'obligations des marchés émergents AGF		
Fonds de revenu à taux variable AGF		
Fonds d'obligations mondiales AGF		
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF		
Fonds d'obligations à rendement élevé AGF		
Catégorie Obligations à rendement global AGF		
Fonds d'obligations à rendement global AGF		
Portefeuille Éléments Équilibré AGF		
Portefeuille Éléments Conservateur AGF		
Portefeuille Éléments Mondial AGF		
Portefeuille Éléments Croissance AGF		
Portefeuille Éléments Rendement AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Équilibré AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Conservateur AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Mondial AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments Croissance AGF		
Catégorie Portefeuille Éléments		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Rendement AGF Fonds d'actions à revenu ciblé AGF Fonds de revenu ciblé AGF		
Catégorie de ressources mondiales Dundee	23 avril 2019	Ontario
FNB Indice des obligations gouvernementales coupons détachés échelonnées 1-5 ans CI First Asset	23 avril 2019	Ontario
FNB actif Dividendes canadiens CI First Asset		
FNB actif Crédit CI First Asset		
FNB actif Services publics et infrastructures CI First Asset		
FNB Indice de rachat d'actions canadiennes CI First Asset		
FNB d'obligations convertibles canadiennes CI First Asset		
FNB de FPI canadiennes CI First Asset		
Catégorie FNB Revenu de banques canadiennes CI First Asset		
FNB Options d'achat couvertes sur matériaux canadiens CI First Asset		
FNB d'actions canadiennes de base CI First Asset		
Catégorie FNB Revenu d'actions canadiennes de base CI First Asset		
FNB d'actions américaines de base CI First Asset		
FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI First Asset		
FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI First Asset		
FNB amélioré d'obligations à courte durée CI First Asset		
FNB Banques européennes CI First Asset		
FNB Secteur financier mondial CI First Asset		
FNB Options d'achat couvertes sur géants de la santé CI First Asset		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset		
FNB Revenu fixe de longue durée CI First Asset		
FNB Indice Morningstar Canada Dividende cible 30 CI First Asset		
FNB Indice Morningstar Canada Momentum CI First Asset		
FNB Indice Morningstar Canada Valeur CI First Asset		
FNB Indice Morningstar International Momentum CI First Asset		
FNB Indice Morningstar International Valeur CI First Asset		
FNB Indice Morningstar Banque Nationale Québec CI First Asset		
FNB Indice Morningstar États-Unis Dividende cible 50 CI First Asset		
FNB Indice Morningstar États-Unis Momentum CI First Asset		
FNB Indice Morningstar États-Unis Valeur CI First Asset		
FNB Indice MSCI Canada Pondération faible risque CI First Asset		
Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI First Asset		
FNB Indice MSCI Europe Pondération faible risque CI First Asset		
FNB Indice MSCI International Pondération faible risque CI First Asset		
FNB Indice MSCI États-Unis Pondération faible risque CI First Asset		
FNB Indice MSCI Monde Pondération faible risque CI First Asset		
FNB d'actions privilégiées CI First Asset		
Catégorie FNB Indice des obligations gouvernementales à court terme CI First Asset		
FNB Options d'achat couvertes sur géants des technologies CI First Asset		
FNB Revenu de compagnies d'assurances		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
américaines et canadiennes CI First Asset		
FNB Indice de rachat d'actions américaines CI First Asset		
FNB Indice États-Unis Répartition sectorielle stratégique CI First Asset		
FNB Indice Chefs de file américains CI First Asset		
Fonds avantage Portland	22 avril 2019	Ontario
Fonds équilibré canadien Portland		
Fonds ciblé canadien Portland		
Fonds bancaire mondial Portland		
Fonds de dividendes mondial Portland		
Fonds de revenu mondial Portland		
Fonds valeur Portland		
Fonds 15 sur 15 Portland		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions privilégiées américaines Purpose	23 mai 2019	Ontario
Fonds de revenu immobilier et infrastructure II Dynamique	22 avril 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	18 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 avril 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	23 avril 2019	3 novembre 2017
Banque de Montréal	17 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	17 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	17 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 avril 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale du Canada	16 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	23 avril 2019	3 juillet 2018
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	17 avril 2019	15 septembre 2017
La Banque de Nouvelle-Écosse	17 avril 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 avril 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	23 avril 2019	28 juin 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CannAmerica Brands Corp.	2018-08-31 au 2018-09-06	3 947 659 \$
Denbury Resources Inc.	2018-08-21	7 495 700 \$
Fonds de placement immobilier Crombie	2018-08-31	75 892 340 \$
International Cannabrands Inc.	2018-08-30	382 000 \$
Mega Uranium Ltd.	2018-08-31	22 000 \$
RT Minerals Corp.	2018-08-31 au 2018-09-07	420 000 \$
Stars Group Holdings B.V. and Stars Group (US) Co-Borrower, LLC	2018-07-10	66 740 625 \$
UBS AG, Jersey Branch	2018-08-29 au 2019-08-31	2 971 028 \$
Urbanimmersive inc.	2018-08-30	140 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fiducie de placement immobilier Granite et FPI Granite Inc.

Vu la demande présentée par Fiducie de placement immobilier Granite (« Fiducie Granite ») et FPI Granite Inc. (collectivement avec Fiducie Granite, les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 avril 2019 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que les émetteurs entendent déposer le ou vers le 16 avril 2019 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels combinés audités des émetteurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
2. la notice annuelle de Fiducie Granite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
3. la circulaire de sollicitation de procurations de Fiducie Granite datée du 11 mai 2018;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait le 15 avril 2019.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n° : 2019-FS-0044

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.